



DIFFLAMATION mon beau frere ment sur moi

Par **Emy00**, le **14/09/2016 à 05:24**

Bonjour à tous alors je vous explique mon cas.
Je vis actuellement avec mon copain nous avons un enfant et nous vivons dans la maison familiale de mon copain mais sa mère est décédée donc la maison est en indivision (au héritier). Mon copain a 2 frères depuis peu il y a un des frères sans logement est revenu vivre dans cette maison. Ce frère n'a ni femme ni enfant ni travail bref, il boit beaucoup et nous menace en permanences avec mon enfant. Je découvre qu'il a été déposer une main courante à notre propos (mon copain et moi) en disant que moi j'étais la cause des problèmes dans la maison et que j'ai éloigné son frère de lui en créant des problèmes (comme si j'avais que sa à faire) bref il est parti dire que je me croyais reine de la maison ect... et que c'est nous à longueur de temps nous le menaçons, nous l'insultons, donc je voudrais savoir quoi faire car ce chère frère a été déposer une main courante en faisant de la diffamation est c'est grave pour mon honneur et celle de mon conjoint. J'ai peur qu'il aille plus loin avec sa méchanceté mensongère il est très cruel et jaloux de nous, insulte même mon bébé d'un an et j'ai peur qu'il soit capable de convoquer les services sociaux qui s'occupe des enfants pour qu'il aille inventer que je ne m'occupe pas de mon enfant.
rps : c'est un homme avec beaucoup de mal-être et je sais que nous sommes heureux malgré les difficultés de la vie il voudrait qu'on n'arrive à hauteur de lui donc qu'est-ce que je peux faire ??? svp

Par **Visiteur**, le **14/09/2016 à 06:48**

Bonjour,
Les rôles semblent inversés dans votre histoire, quand on vous lit, vous êtes les victimes...et c'est lui qui dépose une main courante...qui n'est pas d'une grande utilité, car la personne qui accuse a le fardeau de la preuve et celle en cause peut se défendre. Par contre, vu également la difficulté de prouver qu'on est victime de harcèlement psychologique,

c'est a vous d'agir, il vous faut des preuves (voisins, amis, témoins) pour porter plainte.

Par **Emy00**, le **14/09/2016 à 14:14**

Bonjour pragma rnOui j'ai quand même un témoins qui ont déjà vue sont agressivité d'ailleurs il est même déjà partie a de nombreuses reprises chez m'a famille mentir a mon propos

Par **Visiteur**, le **14/09/2016 à 14:25**

Vous savez ce qu'il vous reste à faire... plainte pour harcèlement !

Par **SJ4**, le **14/09/2016 à 17:45**

BONJOUR marque de politesse [smile4]rnrnou pour dénonciation calomnieuse.